

Informations récentes sur les produits de synthèse circulant en France

Les données du dispositif socio sanitaire de SINTES
de juillet 2002 à septembre 2003

Les premiers résultats du dispositif SINTES juin 1999 - juin 2002 ont été présentés dans le numéro 32 de *Tendances*. Cette nouvelle livraison propose une mise à jour des observations faites par le réseau socio sanitaire pour la période de juillet 2002 à fin septembre 2003. Celles-ci concernent la nature des produits collectés (forme, composition, dosage, comparaison avec la période précédente, produits nouveaux) et les données de contexte recueillies : lieux de collecte, caractéristiques des usagers et modes d'usage.

Le dispositif

Le dispositif d'information sur les produits de synthèse SINTES coordonné par l'OFDT est opérationnel depuis 1999. Il a pour objectif d'observer les produits de synthèse circulant en France en fournissant des informations sur leur composition et leur dosage et d'identifier les substances nouvelles. Il permet donc d'une part, d'émettre des informations rapides sur l'identification de molécules non observées auparavant en France, ou sur des combinaisons et/ou dosages potentiellement dangereux et, d'autre part, de suivre les évolutions dans le temps de nombreux indicateurs. Le dispositif de collecte repose sur un double réseau, répressif d'une part et sociosanitaire d'autre part. Le réseau répressif (douanes, police, gendarmerie) fournit périodiquement les résultats des analyses toxicologiques d'échantillons saisis. Le réseau sociosanitaire collecte des échantillons auprès d'usagers : les produits les plus fréquemment vendus pour de l'ecstasy, les produits considérés comme nouveaux et ceux qui sont associés à des problèmes de santé. Une fiche portant sur le lieu de collecte, le produit et ses effets est également remplie auprès de l'usager.

À la fin du troisième trimestre 2003, la base de données SINTES comptait plus de 8 300 échantillons. Plus de la moitié (58 %) provenaient des services répressifs tandis que 42 % avaient été collectés par le réseau sociosanitaire. Les résultats présentés dans cet article portent sur les 1 609 échantillons collectés par le réseau socio-sanitaire entre juillet 2002 et septembre 2003 et dont les résultats d'analyses étaient disponibles à la fin décembre 2003.

Résultats du dispositif socio sanitaire juillet 2002 - septembre 2003

Géographie et structure des collectes

Au cours de la période étudiée, près de la moitié des produits (46 %) ont été collectés lors d'événements festifs « techno » (raves, technivals, soirées free, soirées techno privées). Les collectes se sont également déroulées en boîte (16 %), lors de soirées privées (10 %), en appartement (10 %), dans la rue (9 %), dans les cafés et les bars (4 %), des lieux festifs rock (2 %), des manifestations festives estivales (1 %), traduisant la diversité des lieux où les produits de synthèse sont disponibles au cours de la période étudiée. D'autres types de collectes sont plus marginaux : lors d'une prise en charge (PES¹, bus méthadone, centre de soin, hôpital) pour 2 % des produits collectés ; dans les squats (1 %), les parkings d'événements ou des lieux commerciaux festifs (1 %).

Les volumes de collecte cumulés les plus importants pour la période considérée sont observés en Ile-de-France (un cinquième du total des collectes), puis en Aquitaine, en Bourgogne et Franche-Comté. Il s'agit des régions où l'implantation du dispositif est la plus ancienne, remontant à sa mise en place en 1999. La répartition géographique actuelle des collectes SINTES sur 13 régions de France métropolitaine est liée à l'histoire du dispositif (en particulier à l'implication des premières structures de collecte) et à la superposition progressive avec les sites TREND (Cf. Références).

Les comprimés demeurent, de loin, la forme la plus fréquente des produits collectés par les partenaires sociosanitaires de SINTES (71 %). Les poudres (15 %), les gélules (7 %), les buvards (4 %) et les liquides (2 %) viennent ensuite. D'autres formes sont observées mais restent rares, représentant moins de 2 % des échantillons : il s'agit de cailloux, pâtes (amphétamines ou « speed »), micropointes². Certains produits collectés ne sont pas des drogues de synthèse,

1. PES : programme d'échange de seringue.

2. La micropointe contient du LSD et se présente comme une petite mine de crayon en graphite noire.

mais des substances d'origine végétale (boulettes, résine, graines, champignons). La part des poudres (15 % contre 11 %) et des gélules (7 % contre 5 %) semble en augmentation par rapport à la période précédente (juin 1999-juin 2002).

Que contiennent les comprimés ?

Près de 9 comprimés collectés sur 10 contiennent de la MDMA³ (85 %), molécule de l'ecstasy, ou une molécule amphétaminique (92 %, Tableau 1). Ces proportions apparaissent en légère augmentation comparées à celles de la période juin 1999-juin 2002 (82 % et 88 % respectivement). La caféine est également plus présente parmi les comprimés collectés (12 % contre 5 % au cours de la période précédente).

Tableau 1 : Fréquence de certaines molécules au sein des comprimés et des poudres collectés de juin 2002 à septembre 2003 dans le cadre de SINTES

	Comprimés		Poudres	
	n=1145	%	n=234	%
MDMA	978	85	58	25
Amphétamine	119	10	105	45
MDA	29	2	0	0
MDEA	61	5	2	<1
Métamphétamine	17	1	3	1
Éphédrine, Pseudo éphédrine	3	<1	2	<1
Intermédiaires de synthèse	54	5	2	<1
Au moins un amphétaminique*	1 053	92	163	70
Caféine	136	12	92	39
Cocaïne	0	0	30	13
Kétamine	0	0	11	4
Héroïne	0	0	10	4
Dont chloroquine (Chloroquine®)	8	<1	4	2
Dont paracétamol	3	<1	25	11
Dont bétaméthasone (Célestamine®)	18	2	0	0
Dont venlafaxine (Effexor®)	8	<1	0	0
Au moins une substance médicamenteuse	77	7	54	23

* : Au moins un amphétaminique : produits contenant au moins l'une des substances suivantes : MDMA, MDEA (3,4-méthylène éthyl dioxyméthamphétamine), MDA (3,4-méthylènedioxyamphétamine), amphétamine, méthamphétamine.
Lecture : parmi les 1 145 comprimés collectés de juillet 2002 à septembre 2003 et analysés, 978 soit 85 % contiennent de la MDMA. Un comprimé pouvant contenir plusieurs produits actifs (par exemple de la MDMA et de la caféine), la somme des pourcentages en colonne est supérieure à 100.

Source : OFDT SINTES 2004

Les substances inertes identifiées dans les comprimés sont essentiellement des sucres (lactose, amidon, sorbitol, saccharose), des acides gras, de la cellulose, du talc (moins de 4 % des comprimés).

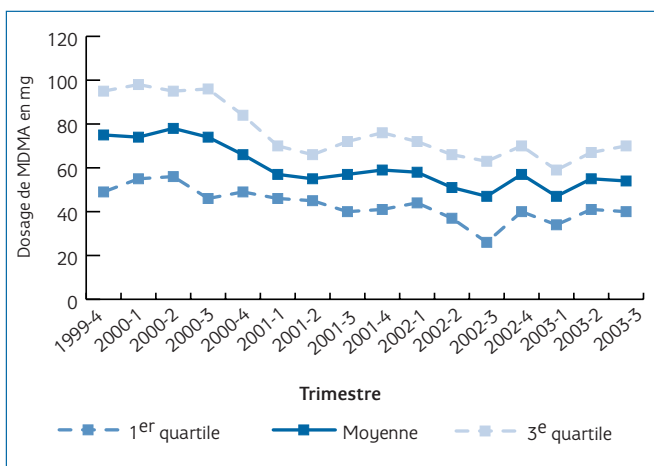
Les dosages en MDMA des comprimés d'ecstasy.

Depuis le démarrage du dispositif, le dosage moyen de MDMA des comprimés collectés a diminué progressivement. La moyenne qui se situait au-dessus de 75 mg en 2000 est passée sous la barre des 60 mg en 2001, puis a continué à diminuer pour atteindre, semble-t-il, un plateau aux alentours de 55 mg de MDMA par comprimé en 2003 (Figure 1).

Bien qu'en moyenne les dosages soient moins élevés, les forts dosages en MDMA (>100 mg par comprimé) continuent de représenter, depuis 2001, plus de 3 % des collectes⁴ (contre 14 % des collectes réalisées en 2000). Les logos de ces comprimés fortement dosés (« XL », « Sky », « Underground », « Sabot », « Papillon », « Armani », pour les derniers signalés) ne se distinguent pas de ceux des autres comprimés. Ils correspondent aux logos les plus fréquemment collectés.

Parmi les 180 logos différents répertoriés de juillet 2002 à septembre 2003, les plus fréquents sont « Mitsubishi » (7 % des collectes), « Baleine/dauphin » (6 %), « Smiley », « @ », « Moto-

Figure 1 : Évolution du dosage de MDMA (moyenne, 1^{er} et 3^e quartile) par trimestre pour les comprimés collectés par le réseau sociosanitaire de SINTES de juin 1999 à septembre 2003



Source : OFDT SINTES 2004

rola » et « Cœur » (4 % chacun), « Papillons » (3 %), « Cibles », « Couronnes/Rolax », « Batman/Baccardi », « Sabot », « Superman » (2 % chacun), « Etoile » et « Sky », « Nike » (1 % chacun). Les comprimés sans logo (5 % des collectes) sont appelés le plus souvent les « artisanaux », ou selon leur couleur : « petits bleus », « petits roses », « XTC jaunes », etc.

Pour un même logo, le rapport entre la plus petite dose et la dose la plus élevée de MDMA peut aller de 1 à 30. Ainsi, parmi les comprimés qui portent un logo « Baleine/Dauphin », le moins dosé contenait 4 mg de MDMA et le plus dosé 124 mg, un dosage plus de 30 fois supérieur. Même si les deux-tiers des comprimés « Baleine/Dauphin » collectés (35/55) sont dosés dans une fourchette relativement étroite (entre 40 et 80 mg), il reste illusoire pour un usager de considérer ce logo comme un moyen de presumer du dosage en MDMA d'un comprimé d'ecstasy.

La fréquence des autres substances amphétaminiques (hors MDMA et amphétamine) demeure à des niveaux plus faibles et reste stable : 5 % des comprimés contiennent de la MDEA, 2 % de la MDA, 5 % des produits intermédiaires de synthèse. La fréquence de la méthamphétamine (1 %) ne progresse pas. Enfin, des amphétaminiques plus rares ont été identifiés : il s'agissait de 2 comprimés contenant du 1-PEA et d'un comprimé contenant du 2-CT-2. Ces comprimés étaient vendus pour de l'ecstasy.

Des médicaments vendus comme ecstasy. Les médicaments représentent 7 % des comprimés collectés. Il n'y a pratiquement aucun « ecstasy mélangé », composé de MDMA et d'une substance médicamenteuse (1 seul comprimé contient de la MDMA et du paracétamol sur l'ensemble des comprimés d'ecstasy collectés). En revanche, de nombreuses spécialités pharmaceutiques vendues pour de l'ecstasy ont été recueillies. Les molécules les plus fréquemment retrouvées sont la bétaméthasone (sous les présentations Célestène®, Célestamine®) (n=18) et la chloroquine (Nivaquine®) (n=8), dont les logos ainsi que l'amertume peuvent faire penser à des comprimés d'ecstasy. On trouve également différentes spécialités de médicaments psychoactifs. En 2003, un antidépresseur, la venlafaxine (Effexor®), a été collecté à 8 reprises, dans différentes régions, alors qu'il était présenté comme ecstasy. Il s'agit d'un

3. MDMA : 3,4 méthylène dioxyméthamphétamine. La MDMA est « la molécule de l'ecstasy ».

4. Voir les notes d'information sur les comprimés fortement dosés en MDMA : <http://www.ofdt.fr/BDD/sintes/notes.htm>

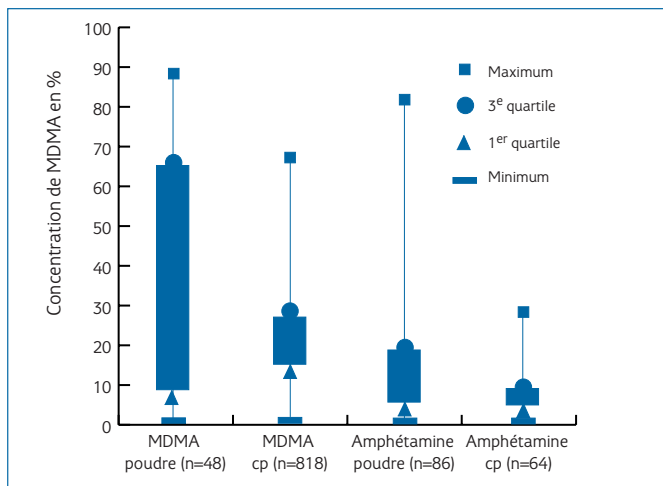
comprimé de couleur rose, à la forme originale pentagonale qui peut le rendre attractif. D'autres médicaments sont également retrouvés : des anxiolytiques tels les benzodiazépines (2 tétrazépam, 1 oxazépam, 1 bromazépam, 1 diazépam...), neuroleptiques (2 Nozinan®), antiparkinsonien (1 Artane®), traitement de substitution (1 Subutex®), hypnotique (1 Zopiclone®).

Des médicaments non psychoactifs ont également été collectés : 1 comprimé de proguanil (Paludrine®), traitement préventif et curatif du paludisme, dont le logo est un « PP » ; 2 comprimés de bumétanide (Burinex®), médicament diurétique dont le logo « lion » peut facilement faire penser à un ecstasy. Parmi les autres molécules identifiées, on trouve des antihistaminiques (4 chlorphéniramine), des antibiotiques (3 doxycycline), un bêtabloquant (céliprolol), un spasmolytique (thiocolchicoside). Ces médicaments sont, selon les usagers, supposés contenir de la MDMA ou de l'amphétamine.

Les produits en poudre : surtout du « speed »

Les poudres représentent 15 % des produits collectés de juillet 2002 à septembre 2003, soit 234 échantillons. Sept sur dix contiennent une molécule amphétaminique (voir Tableau 1), soit une augmentation par rapport à la période précédente (56 % des poudres entre juin 1999 et juin 2002). Il s'agit surtout d'amphétamine ou « speed en poudre ». La MDMA n'est retrouvée pour sa part que dans 25 % des poudres (contre 29 % auparavant).

Figure 2 - Minimum, maximum, 1^{er} et 3^e quartile de la concentration en MDMA et en amphétamine des comprimés et poudres dosés. Collectes sociosanitaires de SINTES de juillet 2002 à septembre 2003



Source : OFDT SINTES 2004

La variabilité des concentrations de MDMA dans les poudres est plus importante que pour les comprimés. Ainsi, les poudres les moins concentrées en MDMA n'en contiennent que des traces (moins de 1 %) et les plus concentrées en contiennent 89 %, correspondant pratiquement à une poudre de MDMA pure (100 % en chlorhydrate de MDMA). Comparés aux comprimés, les échantillons de poudre ont une distribution de leur taux de concentration plus dispersée (premier quartile à troisième quartile : de 7 à 67 % pour les poudres contre 16 à 30 % pour les comprimés), (Figure 2).

La situation est similaire pour les échantillons contenant de l'amphétamine, qui peuvent atteindre jusqu'à 84 % de concentration. Ces poudres très concentrées peuvent correspondre à

des quantités d'amphétamine effectivement consommées importantes et potentiellement dangereuses. Au cours de l'été 2003, 5 échantillons de poudres collectés lors d'événements festifs dans le Sud-Ouest contenaient plus de 100 mg d'amphétamine ; ces échantillons étaient vendus comme « Speed » ou « Métha » et ne contenaient que de l'amphétamine. L'existence de fortes concentrations peut exposer les usagers à la prise de doses très supérieures à ce dont ils peuvent avoir l'habitude.

Les poudres supposées contenir de la MDMA seule (n=43) sont vendues sous les appellations : « MDMA », « poudre de MDMA », « ecsta », « cristaux de MDMA », « MD en cristaux ». Les poudres supposées contenir de l'amphétamine sont collectées sous des noms différents selon la couleur (« speed roses », verts, jaunes, blancs, grey sky), la texture (speed pâte, speed caillou, speed cristal), le procédé de fabrication supposé (speed base, « speed jaune ou métha »), la provenance (speed hollandais, « speed de Rotterdam », « métha Danoise »). Du fait de la facilité à « couper » les poudres, les substances autres qu'amphétaminiques sont fréquentes, ajoutées pour leurs propriétés ou comme produit de coupe. Ainsi, près de 40 % des poudres collectées contiennent de la caféine et une sur dix du paracétamol. D'autres substances médicamenteuses sont également retrouvées (aspirine, benzodiazépines, bupropion⁵, chloroquine⁶, ibuprofène, noscapine, etc.). Globalement, près du quart des poudres collectées contient au moins un médicament.

Les poudres sont plus fréquemment collectées qu'auparavant. Elles sont susceptibles d'atteindre des concentrations élevées d'amphétaminiques pouvant correspondre à des quantités de principe actif très importantes et potentiellement dangereuses. La présence de produits de coupe est fréquente.

Gélules : surtout de la MDMA

Les gélules collectées contiennent plus fréquemment de la MDMA que les poudres (74 gélules/116 soit 64 % des collectes). L'amphétamine, en revanche, est beaucoup plus rare (7 %), de même que la caféine (8 %) ou l'éphédrine (4 %). Les médicaments le plus souvent identifiés sont le paracétamol (24 %) et le propoxyphène⁷ (12%). Les gélules contenant du paracétamol sont parfois des formes commerciales, mais il peut aussi s'agir de mélanges de MDMA et de paracétamol. Elles sont parfois complétées à l'aide de propoxyphène, de bupropion, de chloroquine. Les gélules analysées contiennent le plus souvent 4 à 5 molécules différentes.

Les appellations sont diverses : « gélule de MDMA pure », « MDMA en g. », « Mix de MDMA », « cristal de MDMA », « gélule de MD », « ecstasy naturel » ; « gélule speed », « MTA », « MDEA », « méthamphétamine », « 2-CB gélule » ; voire « la neigeuse », « gélule forestière », « molécule de la famille MDMA », etc.

Produits nouveaux ou dangereux. Au cours de la période de juillet 2002 à septembre 2003, plusieurs notes d'information ont été diffusées et mises en lignes sur les sites de l'OFDT (www.ofdt.fr) et de la MILDT (www.drogues.gouv.fr), du fait de l'identification de comprimés ou de gélules dosés à plus de 100 mg de MDMA ou de nouvelles substances. En 2003, il s'agit en particulier de plusieurs produits de la famille des tryptamines (AMT, 5-MeO-DIPT, 5-MeO-DMT), collectées en Midi-Pyrénées, Aquitaine et Bourgogne. Ces produits aux

5. Le bupropion est le principe actif du Zyban®, médicament de la famille de l'amphétamine, indiqué dans l'aide au sevrage tabagique.

6. La chloroquine est le principe actif de la Nivaquine®, indiquée dans la prévention et le traitement du paludisme.

7. Le propoxyphène est un analgésique. C'est l'un des principe actif, en association, des gélules de Di-antalvic® et des comprimés de Propofan®.

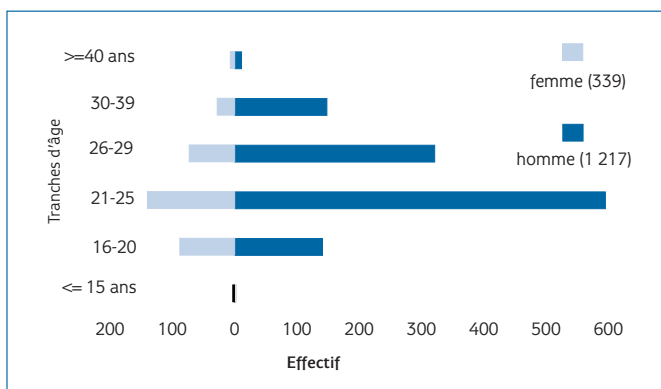
propriétés essentiellement hallucinogènes se présentaient sous forme de poudre, gélule et liquide. Le 2CI, un dérivé amphétaminique a été identifié pour la première fois en 2003 à l'occasion d'une saisie policière réalisée en région PACA.

Les prix des produits. Le prix moyen des comprimés vendus comme ecstasy se maintient aux alentours de 10,4 € [2 ; 20]. Il varie peu selon les régions de collectes : 11 € en Aquitaine, 11,4 en Bourgogne, 10,4 en Bretagne, 10 en Ile-de-France et Midi-Pyrénées. L'unité de vente de l'ecstasy en comprimé semble évoluer. Plusieurs sites rapportent au cours de la période étudiée des ventes par 10 comprimés ou plus, les prix pouvant alors être de l'ordre de 35 € les 10. Le prix moyen des gélules de MDMA se situe à 12,4 € en moyenne. La MDMA en poudre est vendue en moyenne 45 € le gramme [8 ; 90]. Les poudres vendues comme amphétamine (ou speed en poudre) sont moins chères (18 € le gramme en moyenne [8 ; 45]). La kétamine en poudre coûte en moyenne 28 € [5 ; 46]. Le prix moyen du buvard de LSD se maintient à 10,6 € [5 ; 20].

Qui sont les usagers rencontrés ? Près de la moitié des produits recueillis entre juillet 2002 et septembre 2003 a été cédée aux collecteurs SINTES par des consommateurs âgés de 21 à 25 ans (47 %). Un quart des consommateurs est âgé de 25 à 30 ans (25 %). La répartition par tranche d'âge des usagers rencontrés est pratiquement constante depuis 1999. Près de 8 consommateurs sur 10 (78 %) sont des garçons. Les filles sont un peu plus jeunes que les garçons : un quart d'entre elles (29 %) a moins de 20 ans, contre 12 % des garçons (Figure 3). Le type de produit collecté ne diffère pas selon le sexe des usagers rencontrés sauf pour les buvards de LSD, qui ont été particulièrement collectés auprès de garçons (52/57 soit 91 %).

La voie d'administration choisie par les usagers rencontrés pour le produit collecté est, pour les comprimés (1 005/ 1008) et les gélules (84/87), quasi exclusivement la voie orale. En revanche, pour les poudres, les consommateurs déclarent sniffer (125/180 soit 68 % des poudres collectées), avaler (19 %), fumer (7 %) et injecter (3 % soit 5 usagers). On constate un développement de la pratique du sniff (68 % contre 59 % au cours de la période précédente) pour les poudres collectées et un recul net du recours à la voie orale (19 % contre 31 %).

Figure 3 : Pyramide des âges des usagers ayant cédé un échantillon. Collectes sociosanitaires de SINTES de juillet 2002 à septembre 2003 (n=1556 échantillons)



Source : OFDT SINTES 2004

8. Le réseau est constitué par cinquante collecteurs et les coordinateurs régionaux du volet sociosanitaire (Association Liberté, le Cèdre Bleu de Lille, le CEID de Bordeaux, l'AIRDDS de Rennes, le CNDT de Lyon, le CMSEA de Metz, l'association GRAPHITI de Toulouse, les missions « rave » de Médecins du Monde (MdM), la SEDAP de Dijon) ; les laboratoires de toxicologie du CHU de Caen, de l'hôpital Salvator à Marseille, de l'hôpital Fernand-Widal à Paris et les réseaux des laboratoires scientifiques des douanes (coordonnés par le laboratoire interrégional des douanes de Paris) et de la police (coordonné par le LPS de Lyon).

Conclusion

Même si les biais suscités par la méthode de collecte imposent d'être prudent dans l'analyse des données, la quantité d'échantillons recueillis depuis plus de quatre ans permet de mettre en exergue certains éléments, confortés par les derniers résultats présentés ici : une relative stabilisation des doses moyennes de MDMA les plus fréquemment observées dans les comprimés d'ecstasy ; la persistance de l'existence de médicaments divers vendus pour de l'ecstasy, pouvant entraîner des effets inattendus ; la rareté de l'observation d'échantillons de méthamphétamine en France, malgré sa fréquence dans d'autres pays, tels les États-Unis d'Amérique ; la poursuite de l'augmentation de la part des collectes de poudres, forme dont le contenu apparaît beaucoup plus aléatoire que celui des comprimés et qui peut parfois correspondre à des quantités potentiellement dangereuses d'amphétamine ou de MDMA.

Les informations relatives aux produits nouveaux et potentiellement dangereux sont disponibles en ligne. On pourra, concernant la période précédente, se référer au n° 32 de *Tendances*, et pour des informations plus précises, au rapport SINTES publié en 2003.

Isabelle Giraudon, Pierre-Yves Bello, réseau SINTES® ■

► Références bibliographiques

GIRAUDON (I.), « Ecstasy et autres produits de synthèse en France - État des lieux issu du dispositif SINTES 1999-2002 ». *Tendances* n°32, OFDT ; septembre 2003.

GIRAUDON (I.), BELLO (P.-Y.), *Regards sur l'ecstasy et d'autres produits de synthèse en France. Analyse de la base du Système d'identification national des toxiques et des substances (SINTES) de 1999 à la fin du premier semestre 2002*, Paris, OFDT, 2003, 224 p.

BELLO (P.-Y.), TOUFIK (A.), GANDILHON (M.), GIRAUDON (I.), BONNET (N.), *Phénomènes émergents liés aux drogues en 2002, Quatrième rapport national du dispositif TREND*, Paris, OFDT, juin 2003, 287 p.

Notes d'information SINTES
www.ofdt.fr/BDD/sintes/notes.htm
<http://www.drogues.gouv.fr/fr/index.html>

*Vous pouvez consulter cette publication sur Internet (<http://www.ofdt.fr>)
 An english version of this publication will be available soon on Web at this URL :
<http://www.ofdt.fr/ofdtlanindex.htm>*

Tendances

Directeur de la publication : Jean-Michel Costes ■ Comité de rédaction : François Clanché, Claude Got, Serge Karsenty, Annette Leclerc, Thomas Rouault ■ Rédaction : Julie-Émilie Adès, François Beck, Pierre-Yves Bello, Hassan Berber, Nicolas Bonnet, Agnès Cadet-Tairou, Thierry Delprat, Cristina Diaz-Gomez, Michel Gandilhon, Isabelle Giraudon, Stéphane Legleye, Dominique Lopez, Hélène Martineau, Carine Mutatayi, Ivana Obradovic, Christophe Palle, Stanislas Spilka, Abdalla Toufik, Laure Vaissade ■ Secrétariat de rédaction : Hassan Berber ■ Maquettiste : Frédérique Million ■ Documentation : Anne de l'Épervier et Laurence Callard ■ Impression : Imprimerie Masson - 69, rue de Chabrol - 75010 Paris ■ ISSN 12956910 ■ Dépôt légal à parution ■

